L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 20 AVRIL 1886. 59me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 20 AVRIL 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et le Natchez Alley, deux lots de terre face à la rue Fulton.—Aussi, un lot de meubles transporté au local No 201 rue de Chartres, où ils seront vendus.

Par Jas. P. Guinault, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Plaisance, une vacherie.

Par Levy Heidingsfelder, au No 62 rue St Philippe, meubles, effets mobiliers, bijouterie, etc. Aussi, au même local la dite résidence.

Par Hy Stern & Co., à leur salle d'encan bottes, souliers et brodequins.

Allocation en faveur du procédé de diffusion.--Le sucre de la Louisiane.

De toutes les industries nationales qui se sont développées dans les temps modernes—principalement, dans notre siècle—il n'en est peut-être pas une qui n'ait pour double origine la protection du tarif et l'aide du Trésor: la protection, à l'abri de laquelle elles se sont fondées et consolidées; l'aide du Trésor, qui leur a permis de progresser et de se perfectionner. Nous n'avons pas besoin d'aller chercher bien loin la preuve de ce que nous avançons. C'est en cela même que se résume toute l'histoire économique des Etats-Unis, depuis vingt-cinq ans, et les Américains n'ont pas fait œuvre d'inventeurs, ils se sont contentés d'imiter les Français et, surtout, les Anglais, qui ont été les premiers, les plus ardents protectionistes du monde.

Mais l'exemple le plus frappant que nous puissions citer en ce genre, c'est celui qu'a donné Napoléon, au milieu de ses luttes désespérées avec la Grande Bretagne. La marine anglaise dominait sur les mers et interceptait tout transport des sucres des Antilles, privant complètement le peuple français de cette denrée de première nécessité. Cette privation causait des souffrances intolérables. C'était l'époque où la chimie et la mécanique faisaient leurs plus grandes conquêtes. Des savants, des industriels essayaient d'extraire de la betterave la matière saccharine qu'elle contient. Napoléon offre prime sur prime à ceux qui parviendront à fonder la nouvelle industrie qui doit doter la France d'un précieux produit alimentaire. Après être intervenu indirectement, il le fait directement, il n'épargne rien pour la création et le développement des usines sucrières; aussi, en peu de temps, parvient-il à affranchir le pays du lourd tribut que celui-ci payait aux colonies, en même temps qu'il frappe d'impuissance les efforts de la marine ennemie.

On sait les conséquences de cette merveilleuse découverte, due autant au Trésor public qu'à la science et à la spéculation. En moins de cinquante ans, le sucre de betterave a réussi à détrôner celui de la canne, en Europe, et il vient le menacer jusque dans les régions semi-tropicales, où ce dernier semblait à l'abri de toutes les attaques.

En cela, Napoléon lui-même n'a pas été un novateur. En tout temps comme en tout lieu, quand il s'est fait une invention devant exercer une heureuse influence sur l'avenir industriel ou commercial d'une contrée ou de l'humanité, et qu'il s'est trouvé au pouvoir des hommes d'Etat intelligents et patriotes, ils se sont empressés de lui venir en aide, de lui procurer les ressources pécuniaires dont elle avait besoin. C'est une règle élémentaire parmi les nations civilisées des deux mondes. Le gouvernement qui refuserait de s'y conformer s'exposerait au mépris public.

Personne n'ignore que le procédé de diffusion appliqué à la betterave, en Europe, y a révolutionné très heureusement l'industrie sucrière. Le Département de l'agriculture de Washington, qui est à l'affut de toutes les occasions de se rendre utile aux planteurs et aux cultivateurs de l'Ouest et du Sud, a été vivement impressionné de ce succès. Il a voulu essayer d'appliquer la nouvelle méthode d'extraction à la canne, en Louisiane, comme il l'avait déjà fait à l'égard du sorgho, au Kansas. Mais les appareils dont il s'était déjà servi se trouvaient insuffisants; il manquait de fonds pour en faire construire d'autres sur une de nos principales habitations—celle de l'hon. F. Duncan Kenner. Il était à redouter que l'essai ne fût indéfiniment ajourné. Heureusement, la délégation des planteurs sucriers se trouvait, dans le moment, à Washington, pour y plaider, devant le comité des voies et moyens, la cause de leur industrie menacée par le projet Morrison: elle demanda, avec insistance, que l'on votât une allocation libérale, afin de permettre de faire du nouveau procédé des essais décisifs. Le sujet en valait bien la peine, disait-elle; les fabricants de sucre de la Louisiane étaient ruinés par la concurrence écrasante que leur faisaient ceux de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. Ces essais, il les feraient bien eux-mêmes, s'il était possible, mais ils n'avaient pas les ressources financières voulues. L'Etat seul pouvait s'en charger et sauver ainsi la plus intéressante, peut-être, de nos industries nationales.

Contre notre attente, le comité des voies et moyens, composé, en grande partie, de partisans acharnés, de fanatiques, du libre-échange, s'est laissé fléchir et persuader. Quant à la Chambre elle-même, elle a voté, il y a quelques jours, une somme plus forte que nous ne nous y attendions—quatre-vingt-quatorze mille dollars—pour faire les épreuves si désirées, si indispensables, et le Département de l'agriculture, sur le zèle duquel il est impossible, il serait même de la plus criante injustice, de jeter le moindre doute, tant il a donné de preuves de son dévouement à notre cause—le Département de l'agriculture est à même de faire grandement les choses; il peut acheter les machines nécessaires, subvenir aux dépenses des constructions requises, entreprendre les opérations que les circonstances prévues ou imprévues exigeront de lui et de ses opérateurs.

On va, enfin, savoir à quoi s'en tenir, en Louisiane, sur la valeur de ce fameux procédé de Diffusion appliqué à l'extraction du jus de canne. Non pas qu'il subsiste le moindre doute sur sa supériorité en haut lieu, chez les hommes auxquels il a été donné d'assister à des expériences toujours victorieuses, mais la masse des planteurs, qui n'a pas vu, qui n'est pas riche, et qui hésite avec d'autant plus de raison qu'il s'agit pour elle de jeter au rebut de magnifiques et coûteux appareils, pour leur en substituer d'autres complètement différents—la masse des planteurs a besoin d'être convaincue, d'une façon irrésistible, et nous avons la ferme confiance qu'elle le sera bientôt. Cette conversion une fois faite, la révolution ne tardera pas à s'accomplir, et elle sera d'autant plus prompte, que les résultats qu'obtiendront ceux qui se seront mis hardiment à la tête du mouvement forceront les premiers à les suivre. Le Louisianais est difficile à convaincre, à ébranler, mais quand il prend son élan, il va loin et ne s'arrête pas en chemin.

Ce qui nous plaît, avant tout, dans le récent vote de la Chambre, c'est la reconnaissance franche, officielle, du caractère national de notre industrie sucrière et des devoirs du gouvernement à son égard. Ce ne sont plus de simples revendications faites par un partisan du Sud ou un ami de la Louisiane, de vagues témoignages de sympathie qui n'engagent à rien et n'ont d'autre résultat que d'imposer, momentanément, silence aux bruyantes réclamations des intéressés; c'est un acte formel, un précédent qui oblige et doit exercer une bien grave influence sur les votes subséquents de nos représentants. Ils ne peuvent renverser, d'une main, l'industrie à laquelle ils viennent de tendre l'autre main, pour la relever.

Enfin, une nouvelle impulsion va être donnée à la culture de la canne—une impulsion décisive, irrésistible, cette fois. Les planteurs, rassurés, redoubleront d'énergie et hasarderont des dépenses qu'en l'état actuel, la plus vulgaire prudence leur interdit. Qu'on les mette dans une situation qui leur permette de lutter, victorieusement, contre les produits étrangers, et on les verra, bientôt, doubler, tripler, décupler leur culture et leur fabrication.

La Louisiane, en défendant l'industrie sucrière, n'est pas, comme on peut le croire ailleurs, guidée par un intérêt égoïste; elle sait très bien qu'elle ne pourrait, seule, fournir du sucre à toute l'Union, mais d'autres Etats possèdent, à peu près, le même sol et jouissent du même climat. Auprès du sucre de cannes, il y a celui du sorgho.

Qu'on juge du changement produit dans l'état financier du pays, le jour où les cent millions qui s'en vont, chaque année, au dehors, enrichir les contrées productrices du sucre, resteraient dans la poche des consommateurs.

Il y a, dans cette perspective qui ne sort certainement pas des limites du possible, qui rentre, au contraire, dans le cadre des probabilités les moins éloignées, un motif tout puissant pour encourager et favoriser le développement, l'expansion de l'industrie dans les Etats du Golfe.

LOUISIANE.

Le *Foyer Créole*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 17 avril:

Les dernières nouvelles concernant l'état des rivières ne sont pas rassurantes. A Memphis et ailleurs la hausse continue.

—Plusieurs places ayant été laissées vacantes par la démission volontaire des anciens fonctionnaires, le gouverneur McEnery a fait les nominations suivantes, mercredi dernier:

M. J. N. Gourdain, "returning officer"; Joseph Morton, constable du 3me "ward"; Félix Perkins, juge de paix du 8me "ward".

—Le percepteur de taxes, M. A. L. Bourgeois, a réglé avec l'auditeur des comptes publics pour le trimestre finissant le 31 mars dernier.

—Les propriétés suivantes ont été mises en vente, ce matin, par le shérif, et ont été adjugées comme il suit:

1. Antonio Donio, 8me district, "Vacherie", 1 arpent de face, 2 arpents de profondeur, à M. E. G. Dugué, pour la somme de $450.

2. Plusieurs morceaux de terre appartenant à la succession P. Maspero à la Banque du Peuple, pour la somme de $100.

Le 15 mai prochain, les propriétés suivantes seront mises en vente, par le shérif, à la maison de cour:

1. Propriété Edouard Favrot, 8me district (Vacherie), ayant 1 arpent sur 8 de profondeur.

2. Propriété Théophile Kliber, 8me district (Vacherie), ayant 1 arpent de face sur 10 arpents de profondeur.

L'*Echo*, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 17 avril:

Nous empruntons au *Cresco Times*, comté Howard, Iowa, la correspondance suivante:

"Jennings, 25 mars.

"Nous avons passé deux semaines très agréables dans cette localité, toute nouvelle, mais déjà fort connue. Comme on a déjà beaucoup parlé, en bien et en mal, de ce coin de terre, dans l'Iowa et, surtout, dans le comté Howard, je crois devoir vous donner le résultat de nos observations.

"Nous nous sommes, jusqu'ici, bornés à rendre visite à nos parents: nous n'avons rien acheté; nous ne voulons exercer aucune pression sur nos concitoyens de là-bas, mais ce que nous avons vu est assez intéressant pour être relaté dans le *Times*.

"Jennings a été fondée, il y a deux ou trois ans. C'est une station du Southern Pacific, à 180 milles de la Nouvelle-Orléans, à 30 milles de la ligne du Texas, à 40 milles du Golfe, et située dans la paroisse ou comté Calcasieu. Le village a, outre la gare du chemin de fer, 25 maisons, un hôtel, deux magasins, un atelier de chaudronnier-ferblantier, un cottage attenant à la station, un chantier de bois, une pharmacie, une boutique de cordonnier et une galerie de photographie. On bâtit, en ce moment, un autre magasin; avant un mois, il sera fini. Il y aussi plusieurs charpentiers, deux médecins, plusieurs agents de propriétés, quelques spéculateurs en terrains, et même des gens dont il serait difficile de définir la profession. Un jeune avocat de l'Iowa est en train d'intenter un procès pour une propriété contestée. Un *preacher* des missions de la Californie et d'autres Etats s'y est établi et va y organiser une congrégation. Pas un seul maçon, ou, s'il y en a, on ne s'en aperçoit guère, car pas une maison n'y est faite en maçonnerie; tout est en bois, les fondations sont des blocs de cypre. Pas de briques non plus, pas de cheminées en pierres. On a construit ces dernières, tout entières, âtre et tuyau, en tuiles. Les cuves sont en cypre et placées au-dessus de la surface du sol. On trouve, pourtant, quelques maisons en terre. Il y a deux écoles dans le hameau; une publique et une particulière, ainsi qu'une école du dimanche. Je n'ai point parlé des maisons en construction; elles sont assez nombreuses. Dernièrement, des hommes du Nord sont venus s'établir dans le village; ce sont eux qui construisent.

"Le village est le centre de la prairie et il grandit à mesure qu'elle se peuple. L'agent de la station est M. J. L. Cary; il est assisté de son fils Curtis, qui est, en même temps, agent de l'express et l'opérateur du télégraphe. Le chaudronnier de l'endroit, M. Montunya, est de Cresco.

"Jennings est à 40 pieds au-dessus de la rivière Mermentau, à une distance de deux milles et demi de là, et à 60 pieds au-dessus du Golfe.

"Les résidents sont intelligents, courtois, très ambitieux, et ils ont une foi entière dans le brillant avenir de la localité.

"Nous avons parcouru les bayous, les rivières, les lacs du pays. La prairie, dont Jennings est le marché principal, a une superficie de 6 milles de large sur à peu près 24 de longueur. Il y trois ans, presque toutes les terres appartenaient au gouvernement; maintenant elles sont toutes occupées; ce sont ou des "homesteads" ou des terres acquises en vue du boisement, aux termes de la loi.

"Comme la masse des colons vient de l'Iowa, Jennings porte le nom de colonie de l'Iowa. Cela vient de ce que M. Cary, le véritable pionnier de cette région, est de l'Iowa, ainsi que le capitaine J. F. Merry, agent pour les passagers de l'Ouest de l'Illinois Central. Ce sont des habitants de l'Iowa qui ont commencé à peupler le pays.

"Il y a à peu près 150 familles du Nord établies dans la prairie de Jennings. La plupart viennent du comté Howard, patrie de M. Cary, ou du comté Delaware, celle de M. Merry.

"Depuis peu, il est arrivé des gens du Minnesota; plusieurs sont morts, mais leurs familles sont restées sur les homesteads qu'ils avaient acquis.

"Dernièrement, M. David Patterson a vendu très avantageusement sa propriété et est retourné à Howard, Iowa.

"Il y a également ici des propriétaires qui n'y résident pas. Je citerai, entr'autres, le juge Granger, de Waukon, qui possède un vaste terrain près de Jennings. Tout naturellement, les terres qui ont le plus de valeur sont celles qui sont les plus voisines du village ou qui sont couvertes de bâtisses.

"Les gens du pays ont leurs fermes ou leurs habitations dans les bois ou tout auprès, le long des cours d'eau. On les appelle Cadiens (prononcez Cajens) abréviation du mot Acadiens. Rien de bien romantique dans leur existence, quoique ce soit la région qu'a chantée Longfellow dans son Evangeline.

"Les véritables Cadiens ne se sont jamais engagés dans le grand fermage; ils se contentaient de cultiver un petit jardin, de faire quelques acres de maïs et de coton, assez pour vivre et suffire à leurs besoins. L'eau et l'herbe des prairies abondait, d'ailleurs, pour les quelques bestiaux qu'ils élevaient. Maintenant les Cadiens d'origine française et espagnole commencent à se perdre au milieu de la foule d'hommes du Nord qui affluent dans la paroisse.

"On se demande comment une aussi belle région est restée aussi longtemps sans immigrants; la réponse est bien simple: il n'y avait pas de chemin de fer. Maintenant, la paroisse Calcasieu est traversée par des trains qui, partis de la Nouvelle-Orléans le soir, y arrivent dans la matinée. Il faut ajouter à cela que les habitants jouissaient de magnifiques pâturages, sans payer la moindre taxe, et ils ne tenaient nullement à faire connaître au loin les avantages de leur pays. La troisième raison et la principale, c'était la présence des esclaves qui éloignait les étrangers, qui, eux, habitaient une terre de liberté.

"Le sol est une terre glaise, argileuse. L'eau est douce et excellente. La contrée est sillonnée par une foule de bayous, de rivières, de lacs. Un docteur nous assure qu'il n'y a pas de climat plus sain; quelques cas seulement de fièvres paludéennes, le long des cours d'eau. Le bois est très abondant; on y trouve le chêne (il y en a de 18 espèces), le cypre, le pin, le frêne, le noyer, le houx, le noyer, le gommier, le magnolia, le mûrier, le palmier, l'aubépine, l'oseraie, le catalpa, le bois de fer, l'érable, le platane et d'autres essences encore.

"On y voit à peu près, tous les fruits. On y récolte ou l'on peut y récolter la pêche, la figue, la poire, l'abricot, le brugnon, le coing, la gouyave, la grenade, l'olive, les raisins, les mûres de toutes les espèces, le citron, la prune. On dit que cette année, les orangers ont été tués par les froids extraordinaires de janvier et mars. Il n'y a qu'à couper le tronc à ras de terre, pour sauver l'arbre. Ce qu'il y a certain, c'est qu'il n'y aura pas de récolte d'oranges, l'automne prochain. J'ai visité plusieurs orangeries; les arbres ont un triste aspect. Sur une des habitations inspectées, il y a plus de 400 arbres donnant, par an, une moyenne de 100,000 oranges, à $10 le mille. Le propriétaire croit que ses arbres sont tous morts. L'opinion générale ici est que l'on ne les a pas plantés là où il le fallait. Ils ont besoin d'être complètement à l'abri des vents glacés du nord et de recevoir la brise tiède du golfe.

"Quant aux grains et aux légumes principaux, en voici à peu près la liste: le riz, le maïs, l'avoine, le blé de Turquie, le millet, la canne à sucre, le sorgho, le tabac, la pomme de terre, la patate douce; enfin, toutes les plantes maraîchères, sans presqu'aucune exception.

"La prairie produit une herbe excellente; on la dit de première qualité. On n'y a pas essayé nos trefles; sur un pareil terrain, ils feraient probablement merveille.

"L'an dernier on a fait la coupe du foin, dans les environs de Jennings, là, précisément, où l'on entretenait des animaux à l'engrais. On en a obtenu de une à deux tonnes par acre. Il a été vendu à la Station $5 la tonne, sans être mis à la presse. Après la mise en presse, il s'est vendu $8, et il a été ensuite expédié pour la Nouvelle-Orléans.

"Le bétail élevé ici consiste en chevaux, mulets, bêtes à cornes, moutons et porcs. Ce sont, en général, des races du pays. Elles sont d'une qualité inférieure, surtout aux yeux d'un homme du Nord. Les chevaux sont de petits poneys qui, jusqu'à présent, ont amplement suffi aux besoins des fermiers. Ils en sont encore en fait de bestiaux, aux longues cornes. En les croisant avec nos races on obtiendrait de magnifiques produits.

"La laine des moutons est abondante: elle le serait bien davantage, si les races étaient croisées habilement.

"Quant aux porcs, on n'y fait pas attention; ils se nourrissent eux-mêmes dans les bois.

"Fort heureusement, les immigrants du Nord emportent avec eux les races perfectionnées. Croisées avec celles du pays qui sont acclimatées, elles deviennent des produits superbes.

"C'est un pays où l'on peut gagner beaucoup d'argent, en élevant les abeilles et en faisant du miel.

"Les nouveaux colons commencent à cultiver le riz sur une grande échelle; c'est un grain qui rapporte convenablement et rapidement. Le rendement est de 12 à 25 barils par acre. La dernière saison, le riz se vendait $3 le baril, brut. Sauf les frais d'irrigation, la culture du riz ne coûte guère plus que celle du blé au Nord, et les instruments aratoires sont à peu près les mêmes."

L. E. S.

—Jeudi dernier, M. Chas. Johnson, d'Alger, nous a montré des fibres d'okra (gombo) et des fibres de jute; elles avaient environ neuf pieds de long. Elles sont préparées à l'aide d'une machine de son invention. L'okra était brut mais blanc; quant à la jute, elle était plus belle et couleur d'or. M. Johnson prépare de même, nous a-t-il dit, la ramie et elle est de très bonne qualité. Il y a, dans ces nouvelles cultures, beaucoup d'argent à faire. L'okra seul donne de 3,000 à 4,000 livres par acre.

M. H. Billard (ancienne librairie Hébert) annonce qu'il a reçu les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 3 mai 1886.

☞ Voir l'annonce de M. Charles F. Gonthier, marchand-tailleur, rue Carondelet, No 44, entre Gravier et Union.

Nous lisons, dans la *République Française* du 4 avril:

M. le colonel de Bange, directeur général de la société anonyme des anciens établissements Cail, Paris, et M. Sadoine, directeur général de la société John Cockerill, Seraing, ont adressé à M. Krupp la lettre recommandée qui suit:

Seraing, 22 décembre 1885.
Paris, 24 décembre 1885.

Monsieur Fried. Krupp, à Essen.

Monsieur,

La Société Cockerill vous a proposé de faire la preuve de vos assertions lors du défi qu'elle vous a porté, le 12 septembre dernier, en même temps qu'à la Société des anciens établissements Cail. Comme jusqu'ici vous avez laissé sans réponse la proposition qui vous a été adressée par la Société Cockerill seule, les soussignés viennent, en qualité de directeurs, l'un de la Société des anciens établissements Cail, l'autre de la Société Cockerill, renouveler le défi que vous n'avez pas relevé et vous inviter à prendre part, concurremment avec ces deux Sociétés, à des essais comparatifs de votre système d'artillerie avec le matériel construit à Paris, soit avec du métal français, soit avec du métal Cockerill.

Ces essais auraient lieu devant une commission internationale d'officiers d'artillerie, constituée en jury d'examen et chargée de faire un rapport qui serait ensuite publié.

Dans l'attente de votre réponse, et nous tenant à votre disposition dès maintenant pour examiner les questions de détail relatives à l'organisation du concours en question,

Nous vous prions d'agréer, monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le directeur général de la Société anonyme des anciens établissements Cail,
Signé: DE BANGE.

Pour la Société John Cockerill:
Le secrétaire, Signé: A. BOURGY. L'administrateur, directeur général, Signé: E. SADOINE.

A la date du 31 mars 1886, le défi ci-dessus n'a pas encore été relevé par M. Fried Krupp.

La lettre adressée par les "députés ouvriers socialistes du Parlement français"—ainsi qu'ils se nomment eux-mêmes—au nombre de huit, "à leurs collègues ouvriers de la Chambre des Communes", pour leur proposer "un mouvement et un congrès international en faveur de l'*émancipation* des travailleurs de tous les pays" lettre qui a passé presque inaperçue en France, a produit, sur toutes les cours monarchiques de l'Europe, en particulier sur celle de Russie, une profonde impression, que l'extension, de plus en plus grande et de plus en plus générale, du mouvement anarchiste, n'a fait qu'augmenter.

On ne se tromperait peut-être pas en trouvant dans cette profonde impression la raison d'être des conclusions assez explicites du dernier discours du prince de Bismarck.

Les ratifications de la convention conclue avec la France pour la délimitation des possessions franco-portugaises sur la côte occidentale d'Afrique ont été échangées le 1er avril.

La lettre de Mgr. Guibert, archevêque de Paris, au Président de la République Française.

Paris, le 30 mars, 1886.

A Monsieur le Président de la République.

Monsieur le président,

L'Eglise de France traverse un temps de pénibles épreuves. Elle se plaint d'être l'objet des rigueurs de l'Etat; l'Etat l'accuse d'avoir provoqué ces rigueurs par son opposition au régime politique que le pays s'est donné. Le conflit devenant tous les jours plus aigu, vous ne serez pas étonné que le plus ancien des évêques de France, celui dans le diocèse duquel est établi le siège du gouvernement, s'adresse à vous comme au chef du pouvoir, et vous fasse entendre, avec ses respectueuses protestations, de justes doléances, qui répondent, je n'en doute pas au sentiment général des membres de l'épiscopat.

Comment pourrions-nous laisser s'accréditer, par notre silence des accusations qui dénaturent entièrement notre attitude et ne peuvent qu'égarer l'opinion? Jusqu'ici, le clergé français a fait preuve d'une patience et d'une modération qu'on peut appeler plus qu'exemplaires. Désireux avant tout de maintenir la paix et d'obéir en cela aux directions si sages du Souverain-Pontife, il a subi sans se plaindre bien des injustices. Il n'a élevé la voix que pour défendre les intérêts des âmes, l'enseignement religieux, les nécessités du culte, et il l'a fait avec calme et mesure, ne demandant aux pouvoirs que la justice et la bienveillance qui lui avaient été loyalement accordées sous les régimes précédents.

On lui a reproché de s'être montré favorable, dans les dernières luttes électorales, aux candidats opposés au gouvernement. Si cette accusation est fondée, nous pouvons affirmer que la politique était tout à fait étrangère à la pensée des votants, et qu'ils n'ont en vue que les conséquences du scrutin par rapport aux intérêts religieux. Il y avait deux sortes de candidats: les uns qui voulaient conserver l'enseignement de la religion, protéger la liberté du culte et favoriser les œuvres chrétiennes; les autres, qui annonçaient ouvertement l'intention de supprimer tout de suite, ou dans un temps plus ou moins rapproché, la foi catholique parmi nous. Qui pourrait faire un crime au prêtre d'avoir donné ses préférences aux premiers? C'était pour lui un devoir de conscience, et l'accomplissement de la mission qu'il a reçue de l'Eglise, et l'on pourrait dire en un sens, de l'Etat lui-même.

Non, le clergé n'a jamais eu, et n'a pas même aujourd'hui, un parti pris d'hostilité contre les institutions actuelles. S'il montre de la froideur et des inquiétudes, ces dispositions dont on se plaint ne datent que du jour où les représentants de ce régime ont fait cause commune avec les ennemis de la religion. Si la République acceptait l'obligation, imposée à tous les gouvernements, de respecter les croyances et le culte de l'immense majorité de notre pays, il n'y a rien dans la doctrine de l'Eglise ni dans ses traditions qui pût motiver chez le prêtre un sentiment de méfiance ou d'opposition. Mais si ceux qui se sont donné la mission d'implanter cette forme politique en France ont en même temps pris à tâche de blesser toutes les consciences, si chaque année de leur domination a été marquée par de nouveaux coups portés contre quelqu'une des institutions catholiques, comment pourrait-on reprocher, je le répète, aux hommes d'Eglise de préférer ceux qui les protègent à ceux qui les dépouillent, ceux qui honorent leur ministère à ceux qui le décrient, ceux qui secondent l'influence de la religion sur les âmes à ceux qui font tout pour la détruire?

Aux esprits prévenus qui s'étonneraient encore de la conduite du clergé, je dirais: Relisez l'histoire des cinq dernières années. En 1880, les ordres religieux sont dispersés par la violence, en vertu de lois contestées, et sans pouvoir obtenir des juges. En même temps, des lois fiscales dont le poids s'aggrave à chaque budget, viennent accabler les communautés des femmes, sans égard pour les services immenses qu'elles rendent aux pauvres, aux malades, à la jeunesse. En 1882, une loi scolaire enlève la religion du programme de l'enseignement public et inflige à la France chrétienne, sous le nom, jusqu'ici inconnu, de neutralité, la flétrissure d'un athéisme officiel. D'année en année, le budget des cultes est diminué.

En cinq ans, on lui a ôté sept millions. Les traitements des évêques sont réduits, ceux des chanoines menacés; les bourses des séminaires sont rayées du budget, les cathédrales se voient retirer les allocations nécessaires à la dignité du culte et à l'entretien des édifices: les vicariats sont supprimés par centaines. Partout où les municipalités se font l'instrument des passions antireligieuses, le gouvernement marche à leur suite et tolère ou sanctionne les usurpations les plus illégales. C'est ainsi que les ministres de la religion sont exclus des hôpitaux et des établissements qui dépendent de l'Etat ou des communes; les funérailles d'un écrivain célèbre, qui avait refusé les prières de l'Eglise, servent de prétexte à la profanation d'un temple chrétien dédié à la Patronne de Paris; les curés enfin, ces humbles serviteurs du peuple dans nos villages, ne sont pas traités avec moins d'injustice.

Le modeste traitement, qui représente imparfaitement la dette sacrée de la nation envers l'Eglise, cesse d'être assuré au prêtre qui remplit fidèlement ses obscurs devoirs. Une dénonciation, le plus souvent inspirée par la haine ou par l'intérêt, suffit à l'en priver. On lui applique une pénalité exorbitante, qu'aucune loi n'autorise, qu'aucun jugement ne précède.

Cinq années ont suffi pour accumuler toutes ces violences. L'année présente nous réservait des étonnements non moins douloureux. En attendant la loi qui doit porter le dernier coup au culte catholique par l'abrogation de la dispense du service militaire en faveur du clergé, nous assistons, dans le parlement, à la discussion d'un projet de loi qui achève d'ôter à l'enseignement public tout caractère chrétien. Au cours de ces débats, nous avons entendu M. le ministre des cultes attaquer, du haut de la tribune, les dogmes essentiels du christianisme. Il y a dix ans, l'on disait: *Le cléricalisme, voilà l'ennemi*, et l'on voilait à dessein, sous l'ambiguïté du mot, une intention qu'on eût craint d'avouer alors. Aujourd'hui, cette précaution est devenue inutile.

Ce qu'on attaque directement, c'est la prière, c'est le culte de la Sainte Vierge, c'est le dogme de la chute originelle. Pour justifier l'interdiction qui doit fermer désormais aux instituteurs congréganistes l'accès des écoles publiques, on déclara que ces instituteurs, parce qu'ils sont *catholiques*, enseigneraient des choses que l'Etat ne peut laisser dire par des maîtres qu'il entretient.

En vérité, monsieur le président, je ne puis m'empêcher de me demander où nous en sommes. Le Concordat est-il abrogé, ou est-il encore en vigueur? On voit bien que M. le ministre des cultes est favorable à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais qu'en même temps il en redoute les conséquences pour les institutions actuelles et veut y préparer l'opinion. C'est sans doute afin de mieux préparer la résiliation de ce contrat, qu'il commence par en violer ouvertement les clauses et l'esprit.

L'article 17 du Concordat prévoit le cas où quelqu'un des successeurs du Premier Consul ne serait pas catholique, et dispose que, dans ce cas *les droits et prérogatives mentionnés dans l'article 16 et la nomination aux évêchés seraient réglés par une nouvelle convention*. Ainsi, dans la pensée des signataires du Concordat, les prérogatives reconnues au chef du gouvernement français étaient subordonnées à la condition qu'il professerait la foi catholique. Et voici qu'un ministre de ce gouvernement, celui-là même qui exerce sous sa responsabilité les prérogatives concordataires, prononce des discours officiels contre la croyance catholique! A l'en croire, l'Etat se doit à lui-même de ne pas laisser enseigner dans ses écoles les dogmes de notre foi, et l'Etat cependant continue à nommer les évêques qui sont les gardiens de cette foi!

Monsieur le président, j'en appelle à votre impartialité. Ai-je fait autre chose en ce qui précède, que de relever des faits notoires et officiels? Et peut-on contester la conclusion qui s'en dégage et que je formule ainsi: le clergé catholique n'a fait aucune opposition au gouvernement qui régit la France, mais le gouvernement depuis six ans n'a cessé de poursuivre le clergé, d'affaiblir les institutions chrétiennes et de préparer l'abolition de la religion elle-même.

Il est certain, monsieur le président, que la constitution, en vous déclarant irresponsable, laisse entière votre influence morale. Votre âge, votre grande expérience, votre dévouement ancien à la cause républicaine, la confiance dont l'assemblée nationale vous a renouvelé le témoignage, tout cela, en grandissant votre autorité, semble vous inviter à intervenir dans la situation difficile qui s'est produite. Vous avez le droit d'avertir ceux qui partagent avec vous la charge du pouvoir, et de leur montrer les conséquences de leur dangereuse politique; ils ne pourraient, sans faire preuve de légèreté et d'imprudence, ne pas céder à vos sages conseils et ne pas avoir égard à vos sérieuses observations.

Permettez donc à un vieil évêque, qui a vu dans sa vie changer sept fois le régime politique de son pays, permettez-lui de vous dire une dernière fois ce que lui suggère sa longue expérience.

En continuant dans la voie où elle s'est engagée, la République peut faire beaucoup de mal à la religion; elle ne parviendra pas à la tuer. L'Eglise a connu d'autres périls, elle a traversé d'autres orages, et elle vit encore dans le cœur de la France. Elle assistera aux funérailles de ceux qui se flattent de l'anéantir.

La République n'a reçu, ni de Dieu ni de l'histoire, aucune promesse d'immortalité. Si votre influence pouvait la ramener au respect des consciences, à une application loyale du Concordat dans son esprit aussi bien que dans sa lettre, vous auriez fait beaucoup pour assurer la paix publique et pour ramener l'union dans les esprits. Si vous échouez dans cette entreprise, ou si vous ne croyez pas pouvoir la tenter, alors ce n'est pas le clergé, ce n'est pas l'Eglise qu'on pourra accuser de travailler à la ruine de l'établissement politique dont vous avez la garde: vous savez que la révolte n'est pas une arme à notre usage.

Le clergé continuera de souffrir patiemment: il priera pour ses ennemis; il demandra à Dieu de les éclairer et de leur inspirer de plus justes sentiments; mais ceux qui auront voulu cette guerre impie s'y détruiront eux-mêmes, et de grandes ruines auront été faites avant que notre bien-aimé pays revoie des jours prospère. Les passions subversives, dont plus d'un indice fait redouter le prochain réveil, créeront des périls autrement graves que les prétendus abus qu'on reproche au clergé. Et Dieu veuille que dans cette affreuse tempête, où les appetits déchaînés ne trouveront plus devant eux aucune barrière morale, on ne voie pas sombrer la fortune et jusqu'à l'indépendance de notre patrie.

Parvenu à l'extrémité d'une longue carrière, j'ai voulu, avant d'aller rendre compte à Dieu de mon administration, dégager ma responsabilité à l'égard de pareils malheurs. Mais je ne me résous pas à clore cette lettre sans exprimer l'espoir que la France ne se laissera jamais dépouiller des saintes croyances qui ont fait sa gloire dans le passé et lui ont assuré le premier rang parmi les nations.

Je confie ces graves réflexions, monsieur le président, à votre sagesse et à votre haute intelligence, et vous prie d'agréer l'hommage de ma plus respectueuse considération.

✠ J. Hipp., cardinal GUIBERT,
Archevêque de Paris.

LA GRÈCE.

M. John Lemoinne écrit, dans le *Journal des Débats* du 2 avril:

Les dernières nouvelles font craindre que la Grèce ne se jette dans une aventure périlleuse dont les avis de la diplomatie européenne n'auront pu la détourner. Si nous disons que l'effort est périlleux, nous ne saurions cependant le taxer d'illégitime. Nous nous sommes gardés de jeter de l'huile sur le feu et de promettre aux Grecs des secours sur lesquels nous savions qu'ils ne pouvaient pas compter, mais nous espérons bien que le gouvernement de la France n'a pris et ne prendra aucune part à des mesures de répression envers une nation qui agit dans la plénitude de son droit. Par-dessus tout, nous refusons de nous associer à la violence, nous pourrions dire à la brutalité de langage que les Anglais emploient à l'égard de la Grèce.

Est-ce donc la Grèce qui a troublé l'eau de la diplomatie? Est-ce elle qui a déchiré les stipulations de la conférence de Berlin? Est-ce elle qui, en ce moment encore, refuse de se soumettre à l'arbitrage des puissances? Pourquoi donc le gouvernement anglais ne réserve-t-il pas ses sévérités, et la presse anglaise ses invectives, pour le prince qui a donné, dans la péninsule des Balkans, le signal de l'insurrection contre le dernier règlement européen? De quel intérêt sont pour nous, pour l'Occident, pour la civilisation, tous ces principicules qui vent chercher des trônes d'aventure avec leur sac de nuit pour tout bagage et pour tout budget? Voilà, par exemple, un prince dont on ne saurait dire s'il est au comptant ou à terme, s'il est viager ou quinquennaire, et qui tient toute l'Europe en suspens. Et pourquoi? Parce que, depuis le commencement, il a été encouragé et protégé par l'Angleterre.

L'Angleterre a eu pour celà deux motifs. Elle a voulu soustraire le prince de Bulgarie au protectorat de la Russie, et, par l'annexion de la Roumélie, constituer une barrière plus forte entre la Russie et la Turquie. Ensuite, des raisons personnelles ont fait que le prince de Battenberg étant *persona grata* auprès de la cour d'Angleterre, comme frère du dernier gendre de la reine. Mais on avouera qu'il nous importe peu, qu'il importe peu à l'Europe, que le mari de la princesse Béatrice ait besoin d'être consolé de la froideur que lui témoigne le reste de la famille royale.

Les Anglais auraient mieux fait de faire rentrer dans l'ordre le prince qui avait le premier déchiré les protocoles que de s'en prendre aux Grecs qui ont été positivement sacrifiés par la diplomatie dans la Conférence de Berlin. On ne sait trop rappeler que, en 1880, l'Europe avait reconnu les droits de la Grèce sur l'Epire et la Thessalie, sinon sur la Macédoine; que, plus tard, les puissances forcèrent la Grèce à accepter des conditions réduites et à mutiler les frontières qui lui avaient été promises.

Est-ce que, depuis ce temps-là, la Grèce n'a pas respecté les protocoles? Est-ce qu'elle n'a pas, sans abdiquer, ajourné ses espérances? Est-ce donc elle qui a troublé la paix de l'Europe? Elle s'est tenue tranquille; mais elle ne pouvait le faire qu'à une condition, c'est que les autres, autour d'elle, en feraient autant.

Les conventions de 1881 composaient un ensemble liant toutes les parties contractantes. Elles avaient pour objet d'établir entre toutes les forces de cette région une espèce d'équilibre qui devait durer ce qu'il pourrait. Or, la guerre qui vient de réunir la Roumélie et la Bulgarie, et de former une plus forte principauté, peut être un royaume slave, détruit cet équilibre, et le détruit aux dépens et au péril de la Grèce. De ce côté de l'Europe, la suprématie est l'objet d'une véritable course au clocher, au clocher de Sainte Sophie.

La Grèce voulait bien attendre son heure; elle respectait les conventions. Mais comment lui imposerait-on l'immobilité, quand les forces rivales se mettent en mouvement devant elle, à côté d'elle, et à ses dépens? Comment veut-on qu'elle laisse se développer et se constituer à ses portes des centres d'attraction qui pourraient absorber ses propres forces nationales? C'est lui demander l'abdication.

Nous ne savons pas encore quelles seront les résolutions prochaines, imminentes du gouvernement et du peuple grecs. Il est possible que l'entreprise qu'ils paraissent disposés à tenter soit imprudente, téméraire, pleine de péril, et on peut le croire en voyant la disproportion des forces. Mais ce n'est pas nous qui leur jetterons la pierre, et nous comptons bien que le gouvernement de la république française ne joindra pas son pavillon à ceux qui veulent bloquer les ports grecs et réprimer une guerre d'indépendance. Ce serait déchirer notre histoire.

Décédé, le 27 mars, à l'âge de 51 ans, GUSTAVE LEMARIÉ, à Sanvic, au Havre, France.
De la part d'un ami.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes, Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile 8 nov—1anPP

C. LAZARD & Cie.,
L'Ancienne Maison très connue de Vêtements Confectionnés et d'Articles de Toilette d'un prix,
29, 31 et 33 RUE DU CANAL, COIN NORTH PETERS.
Nous offrons maintenant un superbe stock de Vêtements de Printemps pour hommes, jeunes gens et enfants à des prix très réduits. Echantillons et instructions pour prendre ces propres mesures envoyés sur application. 11 oct—1an—dim mar jeu sam

D. H. Holmes.
ETOFFES A ROBES.
Notre vente d'étoffes à robes à bon marché a eu tant de succès la dernière semaine, que nous avons ajouté plusieurs lots d'étoffes à ceux déjà mentionnés.
100 pièces de Nuns Veilings, couleurs unies, de toutes les nuances les plus en vogue, à 15 cts.
10 pièces Buntings tout laine 21 pouces de largeur, à 15 cts.
250 pièces Drap Mikado tout laine, à 35 cts., spécialement convenable pour voyage, pour les bords de la mer et les montagnes.
150 pièces Soieries Brochées, Robes Nuns Veiling à $12.75, valant $20.00, de fort belles qualités.
155 Canal St.
4 oct—7 mois

L'EXCELLENTE BIÈRE
—DE LA—
Southern Brewing Co.

Bock Beer
GLACÉE SE DÉBITE AUJOURD'HUI DANS TOUS LES SALONS DE RAFRAICHISSEMENTS, BUVETTES et EPICERIES.
1 avril—2 PP

$3 LA DOUZAINE — BELLES PHOTOGRAPHIES —DE— WASHBURN GRANDEUR "CABINET", — $3 LA DOUZAINE
Réduites en ce moment à $3 la douzaine. Profitez vite de l'occasion. Venez tous aux ATELIERS de WASHBURN.
109 RUE DU CANAL.
6 avril—1m

MEUBLES!
MAISON
LOUIS BAUER,
Nos. 95 et 97 RUE ROYALE, PRÈS St. LOUIS.
Le plus grand assortiment de la ville du dernier genre et des meilleures fabriques à des prix défiant toute concurrence. Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude.
15janv—3m—Ven.Dim.Mar.

Avis spécial—Les excursions du Dimanche par le chemin de fer Illinois Central ou "Grand chemin de fer de Jackson" commenceront le 25 avril 1886. Les trains partiront à 7 heures et demie du matin, et les excursions se feront durant toute la saison.
J. W. COLEMAN, A. G. P.
20 avril—7t

SEA FOAM
ALL FIRST-CLASS
Storekeepers now keep it for Sale
THE BEST Baking Powder IN THE WORLD.

AUX PARENTS.
Beaucoup de poudres destinées à faire lever les pâtisseries sont nuisibles à la santé, et quoique chacun tienne d'abord aux siens, on doit aussi avoir quelque sollicitude pour le bien-être des jeunes enfants.
SEA FOAM
ne renferme aucun des méchants ingrédients des poudres-levains,—ni soda ni *saleratus*. Il ne contient aucun élément nuisible,—ni alun ni ammoniaque.
OBSERVATION SCIENTIFIQUE.
Tous les chimistes qui ont analysé le "Sea Foam" le recommandent. Les ménagères qui l'ont employé n'en veulent pas d'autre. Les cuisiniers, qui n'ont rien pu obtenir des autres poudres, sont enchantés du Sea Foam qui leur garantit une triple économie de *temps*, de *travaux* et d'*argent*.
Cette préparation est sans pareille. Elle est absolument pure. Elle est employée par les principaux hôtels et restaurants de New-York et de tous les Etats-Unis. A vendre par tous les principaux *grocers*.
GANTZ, JONES & CO.,
176 Duane St., N. Y.
30 mars—3 mois, 1 f par sem., mardi weekly 13 semaines.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
FACTORS' AND TRADERS'
49......Rue Carondelet......49
Capital......$750,000
Surplus......70,445
ED. A. PALFREY......Président
JOHN PHELPS......Vice-Président
THOS. F. WALKER......Secrétaire
Succursales:
M. W. A. Walloft, 5 rue Ste-Anne est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette compagnie.
T. F. WALKER, Secrétaire.
20 fev—6m

CHARLES F. GONTHIER.
Marchand Tailleur,
A ouvert, au No 44 de la rue Carondelet, entre Gravier et Union, un magasin, dont son père, M. F. GONTHIER, ci-devant coupeur en chef chez M. Léon Godchaux, aura la direction. Il sera heureux d'y recevoir ses amis et le public.
Il vient de déballer une partie de son stoc d'étoffes les plus récentes et choisies avec soin.
30 sept ☞

PROCUREZ-VOUS LE!
ANNUAIRE DE 1886.
Le moyen le plus rapide et le plus sûr
d'obtenir un exemplaire de cet ouvrage de valeur, est de le faire prendre au bureau de l'éditeur. Une demande faite par carte postale recevra la plus prompte attention.
L. SOARDS, Editeur.
5, Commercial Place, près Camp

ÉTRANGERS
—DEMANDEZ—
LA MAPPE DE LA VILLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS
—DE—
SOARDS.
Prix, 50 cents (Annuaire de poche).
LE GUIDE DE SOARDS donnant tous les détails sur la ville et les noms des rues.
En un volume, prix 25 cents.
En vente dans tous les dépôts de journaux, librairies etc. 12fev—

New Orleans Water Works Co.—A une assemblée du Conseil de Directeurs de cette Compagnie tenue aujourd'hui, un dividende semestriel de $2 00 par action a été déclaré, payable aux actionnaires à partir du mardi 13 courant.
R. L. MACMURDO, Secrétaire.
10avril—7t

Médaille de Première Classe
DÉCERNÉE A
A. & H. MYERS,
de Philadelphie, Penn. pour le Schuylkill Pure Malt Whiskey, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.
E. VERGNES, Agent,
Bureau rue Magazine, 99,
6 oct 85—1an Nlle-Orléans

ELKIN & CIE,
100...RUE DU CANAL...100
Nouvelle Importation de
JOINTLESS, DAMASK ET NATTES DE CHINE,
Qualité Supérieure.
Toiles Cirées,
Corticines Anglaises,
Stores,
RIDEAUX
De Madras, de Crète et de Dentelles.
Body Bruxelles, Tapisserie Bruxelles, 3 plis et Ingrain.
TAPIS
A Prix Réduits.
18 avril—1 an

Avis.
UNE dame seule désirerait trouver une jeune orpheline de 10 à 15 ans pour lui tenir compagnie et qu'elle élèverait à ses frais. Elle fournira à l'enfant, si celle-ci est dépourvue de moyens, tout ce dont elle aura besoin, l'entretiendra et l'enverra à l'école. S'adresser par lettres à l'initiale B, laissées au bureau de "l'Abeille", avec indication de domicile. Références échangées. 6av—

D. MERCIER'S SONS,
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté de leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et articles de toilette pour messieurs et enfants.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal. 2me district.
2déc 85—☞—D Mar J—PP

DENTISTES.

G. P. MALONEY, D. S. D.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE:
150......RUE DU CANAL......150
Près Baronne.
Dentiste du Couvent des Dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25aoû—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre du le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

SEMENCE DE RIZ IMPORTÉE.
Premier rapport en terre nouvelle.
Garantie exempte de grains rouges.
A vendre par
ERNST & CO.,
Coin Julie et Magazine.
19fev ☞

GRILLES! GRILLES!
GRILLES! GRILLES!
A deux cts. la livre.
JE fabrique en ce moment des GRILLES doubles (double grate bars) de 48 pouces de longueur, 3 3/4 pouces de largeur 1/2 pouce d'ouverture, pesant 76 livres, pour charbon ou bois, à deux cts la livre. J'ai un grand choix de modèles, et je fournirai à bas prix des Grilles d'autres grandeurs, je sollicite des ordres pour travaux de fonte et de fer forgé dans tous les genres, et à des prix dictés par l'esprit de concurrence.
H. DUDLEY COLEMAN,
FONDERIE COIN MAGNOLIA ET ERATO
Bureau, No 9 rue Perdido.
14avril—1sem Nlle Orleans, Lne.

DE L'USAGE A FAIRE
—DU—
Soapina blanc pur de Keller,
Savon économique.
PAS DE LAVOIR NÉCESSAIRE.
Appliquez le *Soapina* sur toutes les parties maculées, les mettre dans l'eau et les y laisser trempe 30 minutes, puis frotter légèrement. Si l'eau devient trop sale, la renouveler. Ne pas y mettre de la potasse (soudière) ou concentrée ni d'autres ingrédients. Le linge lavé avec le *Soapina* se repasse mieux et est plus blanc, plus de lustre, et fait un plus long service que lorsqu'il est lavé avec du savon ordinaire, surtout la laine et la toile.
Pour nettoyer le vieux linge, de vieux chapeaux, etc., appliquez le *Soapina* sur les endroits tachés et ils paraîtront neufs. Le *Soapina* est un savon qui (pas une poudre) et peut servir à la toilette comme pour tous usages de maison. C'est le savon le plus économique qui ait jamais été vendu et avec lequel toutes les taux servent.
J. H. KELLER,
110 rue Gravier.
3avr3—3m Mar. Sam.

Léon Godchaux
81, 83 et 85 rue du Canal.
Nouvelle-Orléans, Lne
VETEMENTS
D'AUTOMNE ET D'HIVER.
Nous avons manufacturé dans les derniers soixante jours notre stock de marchandises qui est maintenant complet; il comprend des
VETEMENTS
—POUR—
Messieurs, Jeunes Gens et Enfants,
de tous les genres de toutes les qualités et en ventes
Aux Prix les Plus Réduits.
En articles de toilette, notre assortiment comprend toutes les nouveautés de la saison. Rien n'a été négligé pour capter la fantaisie et plaire aux goûts de nos clients.
Notre département de Coupe est pourvu des dernières modes, et nous sommes prêts à confectionner toutes sortes de vêtements.
Les ordres de la campagne seront comme à l'ordinaire exécutés avec soins et promptitude. Echantillons et mesures envoyés sans frais, sur demande.
Articles Militaires une Spécialité.
27 oct 85—1an.Dim.Mar.J

H. F. ONNEN
Au-dessous de l'Hôtel Royal et 45 rue des Ursulines,
—Vient de recevoir—
Un assortiment splendide de
DENTELLES
—Et de—
BRODERIES
A des prix exceptionnellement modérés.
Allez y pour vous en convaincre.
22nov—6mDim Mar J

Vin de Champagne de Krug & Co.,
REIMS.
"KRUG SEC,"
Qualité sans supérieure.
LA SEULE venant maintenant aux Etats-Unis.
Le vin de champagne "Krug" en paniers n'est plus importé aux Etats-Unis, où il n'est expédié maintenant qu'un vin "Krug", en caisses, le "KRUG SEC", qui est sans supérieur, même parmi les marques les plus renommées.
En vente chez les Agents pour les Etats du Sud,
BASSETTI & XIQUES,
67 & 69 Decatur St., New Orleans.
22 dec—4 m—DMaJ

5000 SACS
Cow Peas! Cow Peas!
VEUILLEZ MARCHANDER AILLEURS, MAIS VOYEZ-NOUS AVANT D'ACHETER.
John T. Moore, Jr., & Co.,
37, 39 et 41 rue Tchoupitoulas.
7 avril—1m. Mar.Jeu.Sam

Spectacles, Bals, &c.

THEATRE DE FARANTA.
Coin Orléans et Bourbon.
A cinq minutes de marche de la rue du Canal. La semaine commençant le lundi 19 avril 1886. Tous les soirs.
Jeudi, Samedi et Dimanche matinées.
Davene's Allied Attractions et la Compagnie de nouveautés burlesques de Capitola Forrest.
La troupe francaise DAVENE'S.
Les célèbres artistes aériens dans leurs voltiges dans l'air. Mlle Lotta dans son tour périlleux; elle s'élancera du dôme du théâtre.
Notre Silver Cornet Band de dix dames jetant un défi de $5000 à toute autre bande.
20 artistes spéciaux dans un programme varié et attrayant, terminant avec le désopilant burlesque intitulé
CAST STEEL SEMINARY.
Admission......10, 25 et 35 cents
Matinée......10 et 25 cents
Lundi, 26 avril "ZAO" 18 avril—

Semaine de Pâques.
Directeur......M. J. W. H. ECKERT.
Chef d'Orchestre......M. W. T. FRANCES
Régisseur......M. ARCH. J. MACDONNELL.
Grande représentation de l'opéra comique intitulé:
LE SORCIER,
Par les
MEILLEURS AMATEURS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Sous les auspices de la
Conférence de Charité, Les Petites Sœurs des Pauvres.
L'Eglise Episcopalienne St. George, Avenue St. Charles et
L'Association Bethel des Dames,
—AU—
GRUNEWALD OPERA HOUSE
Commençant le Lundi 26 avril.
Avis Spécial – La direction prie tous ceux qui ont acheté des billets pour les représentations susdites de retenir sans délai leurs places sans frais extra, au magasin de musique de Grunewald 127 Canal.
Le contrôle sera ouvert de 10 A. M. à 4 P. M.
1er avril—au 26

Southern Art Exhibition Co.,
Coin des rues Canal et Dauphine.
NLLE-ORLÉANS.
PRIX POPULAIRES.
Entrée réduite à 25 cts.
GRAND PANORAMA.
DE LA
Dernière Sortie et
BATAILLE DE PARIS.
Une révélation de l'art.
Ouvert tous les jours le Dimanche également, de 8 heures 30 A. M. à 9 heures 30 P. M.
Entrée, Adultes 25 cts—Enfants, 15 cts.
Ce temple en fer de l'art est éclairé le soir par 40 lumières électriques. 20mars—1☞

ROBINSON'S DIME MUSEUM.
Exhibition des enfants pour la beauté; Exhibition de Crazy Quilt.
Living Match, Ballon humain, Baby et Sons, ... et autres attractions. La plus belle représentation de cette saison. 15 avril—

LA MAISON
Anciennement établie de
Louis Grunewald,
127 rue du Canal, et de 18 à 22 rue Baronne.

☞ Annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.
MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres en grand assortiment et aux prix les plus modiques.
CAHIERS, LIVRES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ces magasins avant d'acheter ailleurs; cela vous sera avantageux.
Louis Grunewald,
127 rue Canal, de 18 à 22 rue Baronne, N.O.
1er oct 85—1an

MARCHANDISES NOUVELLES
—DE—
PRINTEMPS.
Nous avons déballé un vaste assortiment d'ETOFFES A COSTUMES et COSTUMES de tous les genres et de toutes sortes, aussi un assortiment de choix de BONNETERIE et de DENTELLES, BRODERIES etc.
Nous appelons l'attention spéciale sur un vaste assortiment de
PARASOLS
pour dames, demoiselles et enfants, et de deux ombrelles à moitié prix de leur valeur.
Nous offrons aussi de grands BARGAINS en Nattes, Tapis, Rideaux dentelles, Serins et Madras, Stores de fenêtres, Rugs, Nattes, etc., etc., aussi un beau choix de COSTUMES de dames et de demoiselles et de la LINGERIE DE DESSOUS, Articles pour enfants.
B. & W. CRONER,
141 rue du Canal,
20mars—3m. Coin Bourbon.

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat
Coin St Philippe et Prieur.
LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'une éducation complète données par des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à aiguille et travaux d'agrément tels que dessin, peinture, etc., en dehors des cours, sont offerts aux élèves à des prix extra.

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
147 rue Canal, Nouvelle-Orléans,
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
24 fev—1an

Avis d'Election.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, Nlle-Orléans, 17 avril 1886.

EN vertu d'une proclamation publiée par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du 17 mars A. D. 1886, ordonnant qu'une élection aura lieu Jeudi, 20e jour de mai A. D. 1886, dans les 1er, 2e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e et 17e Wards de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, et dans les paroisses Jefferson, St. Charles, St. Jean-Baptiste et St. Jacques, formant le

Second District Congressionnel

de l'Etat de la Louisiane, pour remplir la vacance occasionnée par la mort de Michael Hahn ancien représentant dudit Second District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane, dans le 49e Congrès des Etats-Unis d'Amérique, et terminer le mandat dudit Michael Hahn.

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu, conformément à la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane—

JEUDI, LE 20e JOUR DE MAI A. D. 1886,

de 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans les 1er, 2e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e et 17e wards de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, dans les bureaux d'élections qui seront désignés par le gouvernement de la ville de la Nlle-Orléans, dans le but de voter pour

Un Représentant du second district congressionnel de l'Etat de la Louisiane (composé des différents wards de la ville de la Nlle-Orléans énumérés ci-dessus et des paroisses Jefferson, St-Charles, St.-Jean-Baptiste et St-Jacques) au Quarante-neuvième Congrès des Etats Unis d'Amérique, pour remplir la vacance et compléter le terme non expiré du dit Michael Hahn, décédé, ancien, Représentant du dit second district congressionnel de cet Etat au Quarante-neuvième Congrès des Etats-Unis d'Amérique.

Le tout conformément à la proclamation mentionnée ci-dessus.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans et ex-officio chargé des retours électoraux de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17 av au 20 mai

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 19 AVRIL—CLASSE No 92.
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
44	63	36	69	15	70	2	1	71	5	68	10	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature
Ce 19 avril 1886—4 heures P. M.
LOUIS H. PILIE
J. A. A. ROUSSEAU.
Commissaires

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.